



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective

L'Agenda de l'association depuis le 19 septembre 2013 :

### Octobre

**Le 1<sup>er</sup>**, participation du Président à la commission départementale de financement de l'économie (CDFE) - Quimper

**Le 8**, rencontre AMF-29/UBO sur les besoins de formation des élus après mars 2014

**Le 11**, Assemblée Générale statutaire de l'AMF 29 - Châteaulin

**Le 17**, participation du Président AMF 29 au Comité directeur de l'AMF - Paris

**Le 22**, signature par le Président JONCOUR de la convention SDEF / Orange / AMF 29, relative à l'enfouissement des réseaux - Quimper

**Le 24**, rencontre à l'association des directrices de l'AMF 29 et de Finistère Tourisme, suivie d'une rencontre «grand partenaire» du Président et directrice, avec le Président 29 de Groupama Loire-Bretagne, à Landerneau

**Le 29**, réunion «36 000 pour le tri», à l'invitation d'Eco-emballages - Fouesnant

### Novembre

**Le 7**, rencontre entre le Président JONCOUR et le Groupement de Défense Sanitaire 29 relative aux demandes d'interventions sur la voie publique et les responsabilités en cas d'utilisation de fusils hypodermiques - Brest

**Le 8**, réunion départementale d'information sur le financement des collectivités locales et la consignation, organisée par la Caisse des Dépôts en partenariat avec l'AMF 29 - Châteaulin

**Le 12**, rencontre entre Madame LANNUZEL et la responsable communication de la Chambre d'Agriculture du Finistère - Brest

**Le 13**, formation du personnel AMF 29 sur l'utilisation de Wordpress et la gestion du site internet, en refonte, de l'association - Brest

**Le 14**, participation de la directrice, membre du CA de l'ANDAM (association des DAD réseau AMF) à une réunion de l'ANDAM à Paris avec les conseillers du Président de la République sur les dossiers d'actualité/réformes

**Le 14**, participation du 1<sup>er</sup> vice-président AMF 29 au comité de suivi départemental sur les rythmes scolaires - Quimper

**Le 15**, rencontre AMF 29/Fédération des centres sociaux pour l'organisation d'une réunion départementale le 17 janvier 2014 - Brest

**Les 19, 20 et 21**, déplacement de la délégation finistérienne au 96e congrès des maires de France - Paris

**Le 26**, réunion entre l'AMF 29, l'Agence Bergame et le Quartz-congrès pour organiser le CCF 2014 - Brest

### Décembre

**Le 3**, réunion du Conseil d'administration de l'AMF 29 - Châteaulin

**Le 4**, participation du Président AMF 29 à la séance plénière de la CDCL - Quimper.

**Le 5**, réunion AMF 29/Agence de l'Eau Loire Bretagne - délégation Armor, suivie de la rencontre à Brest entre la directrice AMF 29 et la responsable communication du CDG 29.

## Le mot du Président

### Dernière assemblée générale de cette mandature pour notre réseau pluraliste



L'actualité du 11 octobre dernier sur notre département aura contraint plusieurs maires du nord Finistère à ne pas pouvoir participer à la dernière Assemblée générale de cette mandature. Qu'ils soient assurés que nous étions de tout cœur avec eux dans cette crise sans précédent du secteur clef de l'agro-alimentaire frappant de plein fouet leurs territoires, et bien au-delà, toute la Bretagne.

#### Une salle Agora plus que comble...

Je me demande d'ailleurs rétrospectivement comment nous aurions pu gérer une affluence plus importante tant les rangs étaient serrés ! Cette mobilisation me semble être un triple signe :

#### Signe de l'inquiétude qui plane sur nos territoires.

La vie se durcit et les maires sont appelées en soutien sur tous les fronts, mais ce n'est pas spécifique à la Bretagne et la résolution générale du dernier Congrès des maires de France l'aura bien rappelé : «*Dans notre société en douloureuse mutation, où les citoyens se sentent fragilisés, désorientés et parfois même exaspérés, les maires sont les élus les plus proches. Ils sont en première ligne pour voir les difficultés de la population et pour être appelés à les résoudre.*».

#### Signe de prise de conscience collective que les temps à venir seront sans doute rudes mais surtout différents.

Si des pans entiers du système productif breton montrent des signes de faiblesse, il nous faut bien sûr soutenir les familles et les territoires qui en vivent, mais surtout mettre en place les alternatives possibles et de nouvelles activités. Les nouvelles technologies représentent sans aucun doute un élément de réponse, mais en premier lieu, il nous faudra assurer des liaisons terrestres garantissant un développement économique jusqu'à l'extrême Ouest de notre Région. Le chantier LGV qui mettra Brest et Quimper à 3 heures de Paris doit être ouvert sans attendre. Tout comme notre trafic routier finistérien doit rester exempt de péage. Sur ce dernier point, l'AMF 29 s'est immédiatement mobilisée aux côtés des associations des maires de Bretagne contre l'Ecotaxe. La mise en application de cette taxe ne pouvait pas tomber à un plus mauvais moment. Et une réduction de moitié des contributions prévues pour la Bretagne ne changeront rien à l'affaire. Oui, cette Ecotaxe a été votée -fait exceptionnel- à l'unanimité... mais c'était en 2008 ! Cinq ans après, c'est devenu l'histoire de la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

#### Signe enfin de notre indispensable solidarité pour faire face.

Sur ce volet, mes inquiétudes sont moindres, en témoigne l'adhésion unanime de toutes les communes et EPCI à notre réseau pluraliste AMF finistérien. En cette fin de mandature, et au terme de ma Présidence, je vous en suis infiniment reconnaissant.

#### Des débats et des échanges de grande qualité !

Si vous êtes venus si nombreux salle Agora, c'était avant tout pour suivre le point d'actualité proposé sur les finances locales. Je me fais ici l'écho des interventions et débats très appréciés ! Merci bien sincèrement, à Philippe Laurent, Président de la commission finances à l'AMF Paris, et à François Marc, Rapporteur général de la commission de finances au Sénat, de leur contribution à la réussite de ce dernier grand rassemblement pluraliste finistérien de la mandature !

Bien sincèrement,  
Jean-René Joncour



**Crédit Agricole**  
Partenaire et acteur du développement local

## Clin d'œil

### 96<sup>e</sup> Congrès national : une délégation finistérienne sans précédent !



Quelques élus de la délégation finistérienne au 96<sup>e</sup> Congrès AMF

Voici un exercice pratique un peu compliqué : vous disposez, pour une heure, d'un espace cocktail d'environ 60 m<sup>2</sup> : comment vous organisez-vous pour accueillir une délégation de près de 400 personnes ?

«Vraie» question posée à l'AMF 29 dans le cadre du congrès national de cette année, lorsqu'il a fallu assurer le verre de l'amitié traditionnellement offert le mercredi matin à la délégation finistérienne. La seule réponse est de pouvoir compter sur la compréhension de ladite délégation : nous vous en remercions !

A noter que la veille au soir, cette affluence avait déjà été gérée avec succès au Sénat, lors d'un cocktail à l'invitation de douze parlementaires finistériens, permettant ainsi aux élus de la pointe Bretagne de se retrouver pour un premier moment d'échanges sous le signe de la convivialité.

Au-delà des contraintes d'organisation liées à une délégation départementale exceptionnelle, ce 96<sup>e</sup> congrès marquait surtout la fin de ce mandat, et pour certains élus ayant décidé de ne pas se représenter, le dernier grand rendez-vous de leur engagement public.

Si sur le papier, l'arborescence du Congrès national se retrouve d'une année sur l'autre, ce n'est qu'après fermeture de ses portes qu'on en mesure la tonalité. La fin de mandature apporte un parfum particulier avec un hommage bien mérité aux élus dont ce fut le dernier Congrès.

Le programme 2013 aura une dernière fois permis à toutes les délégations départementales de se retrouver en auditorium pour suivre des débats portant sur les enjeux majeurs des collectivités ou encore sur les questions d'actualité très attendues (telle la réforme des rythmes scolaires), sans oublier les échanges des maires dans le cadre des ateliers et points infos. Chaque élu engrange les informations et expériences en adéquation avec la spécificité de son territoire. Mais au-delà, au hasard des rencontres dans les travées du Congrès, des contacts se nouent et parfois, au fil des ans, de véritables amitiés !

## Les infos en bref

### Rencontre AMF 29 - Caisse des Dépôts le 8 novembre dernier à Châteaulin :



Dans le cadre de son partenariat avec l'AMF 29, la Caisse des Dépôts a proposé, vendredi 8 novembre, une rencontre dédiée au financement des collectivités locales (en présence de représentants de la Banque Postale). Il a été rappelé la réalisation en 2012 de 140 M€ de prêts sur fonds d'épargne dans le Finistère. Un point a également été fait à l'occasion de ces échanges sur les consignations au service des collectivités locales.

Sur la fameuse enveloppe de 20 milliards d'euros destinée au financement des collectivités territoriales, les critères restrictifs d'éligibilité des projets ont parfois été regrettés par les élus, la Caisse des Dépôts confirmant le relais de cette observation de terrain et le travail engagé avec l'Etat.

**A noter sur ce dernier point depuis cette date**, l'intervention du Premier ministre le 19 novembre au Congrès AMF, annonçant la simplification de l'utilisation de cette enveloppe et notamment que «tous les projets d'investissement nécessitant des crédits sur plus de 20 ans seront éligibles sans que les élus aient à démontrer que le projet relève d'une thématique particulière» (communiqué de la Caisse des Dépôts relayé par courriel de l'AMF 29 à ses adhérents le 25 novembre).

### Assemblée Générale de l'AMF 29, une remise de médaille très applaudie :

En clôture de la dernière assemblée générale de cette mandature, le préfet du Finistère a remis au président de l'AMF 29, Monsieur Jean-René JONCOUR, une médaille gravée à son nom, en déclarant lui rendre ce témoignage : *«en mon nom propre mais peut-être tout autant au nom de mes deux, voire trois prédécesseurs, pour le travail qu'il a pu accomplir à la tête de votre assemblée, partenaire majeur et fréquent à tous les égards des services de l'Etat»*.



LA CAISSE DES DÉPÔTS ACCOMPAGNE LES ACTEURS PUBLICS DU FINISTÈRE

Financez tous vos projets de long terme (20 à 40 ans) grâce aux prêts de la Caisse des Dépôts

Pour un emprunt inférieur à 1 million d'euros, la Caisse des Dépôts peut financer à 100 %. Entre 1 et 2 millions d'euros : 75 %. Au-delà : 50 %

Contactez André GRAS au 02 23 35 55 29 ou Gérard PÉHÉ au 02 23 35 55 08 ou 06 07 94 19 46



### La réserve communale : un outil à la disposition des maires en cas de crise

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé un nouvel outil de mobilisation civique : **les réserves communales de sécurité civile** (RCSC).

En situation de crise, même si la direction des opérations de secours est assurée par le préfet, le maire reste responsable du soutien à apporter aux populations sinistrées. Il est assisté par les membres du conseil municipal, et mobilise le personnel communal. Il n'est pourtant pas toujours en mesure, faute de préparation et notamment de possibilités d'encadrement, d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément pour apporter leur aide.

C'est l'objectif de la réserve communale de sécurité civile. Bénévole, facultative et placée sous la seule autorité du maire, elle ne vise en aucune manière à se substituer aux services publics de secours et d'urgence. Son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives ou humanitaires. Elle participe au soutien et à l'assistance aux populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités, et contribue à la préparation de la population face aux risques. La réserve communale peut faire appel à des citoyens de tout âge et de tout métier.

La réserve communale de sécurité civile fournit un cadre juridique de référence. Elle est créée par délibération du conseil municipal. Elle est prise en charge financièrement par la commune et placée sous l'autorité du maire. Elle peut cependant être organisée et gérée en intercommunalité. Elle demeure dans ce cas sous l'autorité d'emploi du maire de chaque commune, au titre de ses pouvoirs de police.

La loi prévoit la signature d'un «contrat d'engagement» entre le réserviste et l'autorité communale. Il s'agit d'un acte permettant d'établir clairement la situation du bénévole quand il agit comme «collaborateur du service public». Cet engagement doit bien sûr être approuvé par le maire, qui demeure le seul juge des compétences et capacités requises.

La réserve communale de sécurité civile est constituée sur la base du bénévolat et consiste pour l'essentiel à organiser les bonnes volontés locales. Elle est ouverte à toute personne «ayant les capacités et les compétences correspondant aux missions qui leur sont dévolues». Il n'y a donc pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique.

## En direct avec le Conseil Général

### La garantie jeunes : un engagement partenarial fort en faveur de la jeunesse finistérienne

La lutte contre le chômage des jeunes est au centre des priorités du gouvernement français et de l'Europe.

Cette préoccupation figure parmi les objectifs du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013. Celui-ci prévoit la création d'une garantie jeunes pour les 18-25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation, en situation d'isolement et de grande précarité. Elle a pour objectif d'amener les jeunes en difficulté vers une formation qualifiante et un parcours professionnel. Pour les aider à concrétiser leur projet, un accompagnement intensif, individuel et collectif leur sera proposé par les missions locales du Finistère.

Au cours de l'été dernier, le Finistère a en effet été retenu comme département pilote, aux côtés de 9 autres territoires, pour expérimenter la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Le choix du Finistère s'explique par l'expérience de ses acteurs publics locaux et par l'antériorité de leur engagement en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, au travers notamment du dispositif du Conseil général «Avenir Jeunes 29».

La garantie jeunes va permettre de renforcer le partenariat entre les services de l'Etat, les collectivités locales, les missions locales du Finistère et l'ensemble des acteurs de l'insertion des



jeunes d'une part, et de mutualiser l'ensemble des dispositifs existants dans une logique d'efficacité d'autre part.

Entrée en vigueur le 19 novembre dernier, la garantie jeunes vise à apporter une réponse concrète et globale à la situation, difficile et préoccupante, des jeunes éloignés du marché du travail, du fait notamment de la crise. 10 000 jeunes seront concernés dans un premier temps au plan national, dont 1 003 jeunes dans le Finistère.

La mise en œuvre de la garantie jeunes suppose la mobilisation de tous les acteurs concernés sur les territoires, des associations locales aux structures de l'insertion par l'activité économique en passant par les entreprises et les services publics de l'emploi et ne saurait se passer de l'implication forte des élus locaux pour en faire une réussite collective.

### Travailleurs détachés : le point de vue d'Agnès Le Brun

Député européen pour l'Ouest, Maire de Morlaix



Au cours des derniers mois la question des «travailleurs détachés» a marqué l'actualité et possède une résonance particulière dans les très graves difficultés que traverse notre département.

#### Quel est le problème ?

La crise de l'agroalimentaire, a fortiori la filière porcine, mais aussi les déséquilibres dans le secteur du bâtiment, du transport, sont pour une bonne part le fruit de distorsions de concurrence intra-européennes générées par une directive européenne, dite «travailleurs détachés», datant de 1996 et aujourd'hui complètement dépassée.

Pensée pour permettre et protéger la libre-circulation des travailleurs, elle garantissait leur droit minimum dans le pays d'accueil en matière de salaire, congés payés, santé, etc. Ainsi un travailleur détaché en France se voit appliquer les minimas garantis par le droit du travail français. Le point clé : les charges sociales sont versées par l'employeur dans le pays d'origine, où elles sont souvent beaucoup plus faibles, ce qui génère aujourd'hui une distorsion de concurrence entre le salaire des travailleurs détachés et ceux du pays où ils sont détachés, pouvant atteindre 40 % d'écart.

Si la directive impose qu'une telle situation ne peut excéder douze mois, au-delà desquels le paiement des charges sociales doit être versé au pays d'accueil, des pratiques de contournement ont vu le jour et consacré la multiplication des contrats de trois mois, permettant de s'affranchir de la règle et générant de très importantes distorsions de concurrence, sur le temps long.

**Le phénomène a pris de l'ampleur du fait de la faiblesse des contrôles que peuvent réaliser les États, et par la multiplication des niveaux de sous-traitance** qui diluent les responsabilités empêchant d'enrayer le phénomène dont le ministère du travail français estime qu'il pourrait concerner jusqu'à 400.000 travailleurs dans notre pays.

La Commission européenne a engagé face à cela en mars 2012 une refonte de la directive : la difficulté est d'obtenir un consensus entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, où interviennent les ministres des États européens. C'est en effet bien du côté des États que les négociations achoppent, partagés entre contrôles accentués et répression des fraudes, tels la France et l'Allemagne, et libre-circulation sans entrave, principalement les pays de l'Est et la Grande-Bretagne.

#### Où en sommes-nous ?

Du côté du Parlement européen, le 20 juin 2013, la commission emploi a marqué son souhait de mettre fin à la concurrence déloyale, voire frauduleuse, qu'engendre l'application de la directive. Trois avancées ont été votées : une définition stricte et européenne de la notion de travailleur détaché, la possibilité pour les États d'établir librement le contrôle de ses travailleurs et des entreprises qui les emploient, la mise en place d'un dispositif obligatoire de responsabilité solidaire des sous-traitants afin de lutter contre la fraude et les entreprises «boîtes aux lettres».

Les États viennent de se mettre d'accord quant à eux ce lundi 9 décembre sur une partie des propositions du Parlement, avec une application d'ici 2016 des nouvelles mesures.

La balle revient alors dans le camp du Parlement européen qui adoptera en séance plénière le texte début 2014 : je souhaite pouvoir envisager l'avancée de l'application du texte par les États, et étendre à minima à l'agro-alimentaire les contrôles renforcés en cas de fraudes que les États ont pour l'heure limité au secteur du bâtiment. Si de tels amendements étaient votés, les États seraient une nouvelle fois contraints à négocier.

**Mon seul objectif : protéger nos emplois et assurer des conditions de travail décentes, fondées sur des règles équitables, à tous.**

J'entends enfin agir au vu de la réponse que la Commission européenne apportera à la question officielle que je lui ai posée le 2 décembre dernier afin de savoir si une récente jurisprudence rendue au niveau du Conseil de l'Europe en vertu de la Charte européenne des droits sociaux pourrait permettre de plus largement reprendre l'ensemble de cette législation.

Dans cette hypothèse, la directive «travailleurs détachés» ne serait pas révisée, comme actuellement, mais peut-être entièrement à rebâtir : la tâche serait complexe mais fondamentale, car elle permettrait de s'attaquer à la question des charges sociales maintenues dans le pays d'origine en posant l'épineux problème de l'harmonisation européenne en la matière.